

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



## JOURNAL HUMORISTIQUE

ABONNEMENT : UN AN, 50 CENTIMS  
SIX MOIS, 25 "

H. BERTHELOT, Rédacteur

BUREAUX : 516 RUE CRAIG  
Près la Côte St-Lambert

### LA NAVETTE DES QUATRE SOUS

Les proverbes disent tant de choses qui ne se réalisent pas, qu'on aurait tort de s'étonner des démentis qu'ils reçoivent à chaque instant, par exemple : "des goûts et des couleurs, il ne faut pas disputer." Alors de quoi disputera-t-on, puisque ce sont les seuls prétextes à dispute. Nous avons encore : "les bons comptes font les bons amis" et justement, c'est le règlement scrupuleux d'un compte qui a amené une rixe à raison de laquelle Poteu comparait devant la police correctionnelle. Peu importe qu'il ait voulu faire ce compte avec Garigou, sur l'impériale d'un omnibus, on n'a pas toujours le choix du moment et du lieu pour le règlement du tien et du mien, et d'ailleurs la maxime de la sagesse des nations n'impose sur ce point aucune obligation.

A la vérité, une discussion d'intérêts entre gens aussi complètement ivres que l'étaient Poteu et son ami n'est peut-être pas un bon compte dans toute la force du mot, mais, du moins, l'intention était bonne. Il n'y a guère que les voisins de l'impériale qui ont pu la trouver mauvaise.

Bref, Poteu est prévenu d'avoir donné à Garigou, outre son compte en argent, un appoint en calottes et coups de pied.

—Voilà comment c'est venu, dit Poteu : j'étais à prendre un amer chez le marchand de vin, v'là Garigou qui entre dans une ribote qu'on n'a jamais rien vu de pareil en Pologne.

GARIGOU.—Alors, tu ne t'es pas vu ce jour-là.

POTEU.—Oh ! pas tant que toi.

GARIGOU.—Allons, allons, ça balançait.

M. LE PRÉSIDENT.—Voyons, Poteu, expliquez-vous. Vous reconnaissez avoir frappé Garigou.

POTEU.—C'est un fait, mais tout dépend comme c'est venu. Nous demandons à manger un morceau ; on nous donne du petit salé, une andouille.

M. LE PRÉSIDENT.—Passez tous ces détails.

POTEU.—Bon. Alors nous passons la journée ensemble, déjeuner, dîner, les rafraichissements ; y en a un qui paie ça, l'autre paie ça : finalement que la pluie était venue, nous montons sur l'omnibus et que je lui dis ; Voyons, faut régler nos comptes."

GARIGOU.—C'était convenu que tu m'offrais le déjeuner et le dîner.

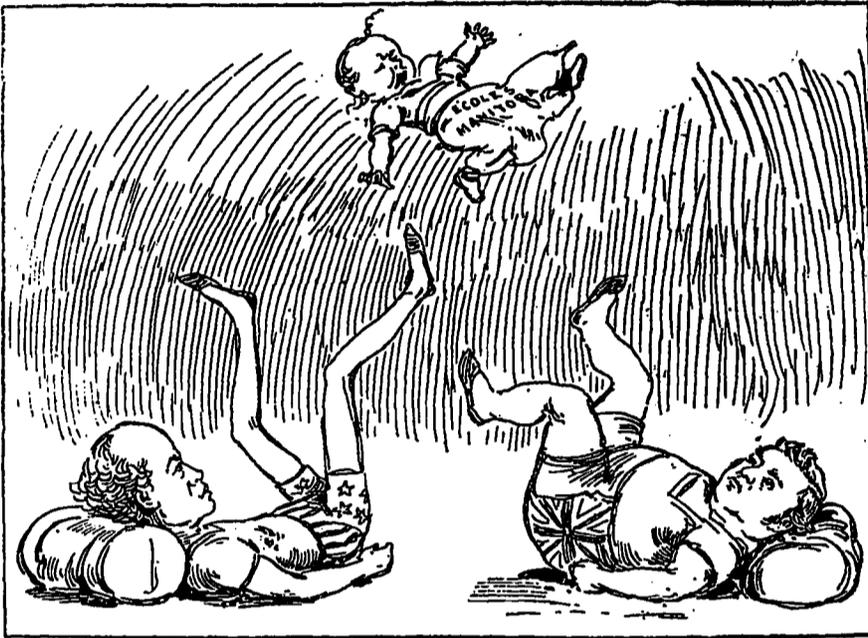
POTEU.—Oui, c'est ce que tu m'as dit, mais je t'ai répondu : "le déjeuner et les consommations, oui, mais le dîner, c'est toi." Alors voilà qu'il se fâche et puis, il finit par dire : "Tiens, v'là 2 francs pour mon dîner, rends-moi 4 sous. Et le café, que je lui dis, 16 sous chacun." Bon, je prends la pièce et je lui rends 4 sous. Et le café, que je lui dis, 16 sous que j'ai payé : t que c'est toi qui le devais. Bon, il me donne 20 sous et je lui rends 4 sous qu'il venait de me donner. Et le bit ter, qu'il dit, que j'ai payé 6 sous ? Je lui en donne 10 et il me rend mes 4 sous. Et l'omnibus que je lui dis, que je viens de payer, 6 sous ? Là dessus il me rend ma pièce de 10 sous et je lui rends ses 4 sous.

M. LE PRÉSIDENT.—Mais la scène des coups, arrivez-y donc.

POTEU.—Voilà ; c'était fini depuis longtemps, un bon moment... oh oui... au moins, lorsqu'il se met à dire : Et Bataclan, hier au soir, que j'ai payé, 36 sous chacun. Je lui donne 2 francs et il me rend mes 4 sous.

M. LE PRÉSIDENT.—En voilà assez, oui ou non, l'avez-vous frappé ?

POTEU.—C'est à-dire que, vexé de la crasse qu'il me faisait avec Bu-ta-clan, je jette les 4 sous dans la rue, j'attrape dans la figure un charbonnier qui se met à crier ; j'étais exaspéré de ses laderies des 4 sous qu'il me rendait, que je lui rendais, et puis l'Auvergnat qui me signale à un sergent de ville, tout ça de la faute à Garigou, qui s'est conduit



### LA SITUATION A OTTAWA

Sir John et l'Hon. Laurier font des tours de force dangereux.  
L'enfant est fatigué de leur jeu qui dure depuis trop longtemps.

comme un pingre et un liardeur que c'est même dégoûtant, c'est comme ça que je lui ai tombé dessus, même qu'il a manqué de me fiche par dessus la rampe, que tout le monde crinit, le conducteur qui monte, le sergent de ville idem, enfin, voilà comme c'est arrivé.

Le tribunal condamne Poteu à huit jours de prison.

POTEU (à Garigou).—Je me suis rappelé que t'as payé 4 cigares à 2 sous, je veux rien à toi, v'là 4 sous.

M. LE PRÉSIDENT.—Gardes, emmenez cet homme.

Poteu jette ses 4 sous dans le prétoire.

### LÉGENDE

Dédiée aux mécontents

Il y avait une fois un homme qui taillait des pierres dans un roc. Long et dur était son labeur, très petit son salaire et il souffrait de sa rude tâche, et il gémissait, et un jour s'écria :

—Oh ! que ne suis-je pas riche pour pouvoir reposer sur un lit avec des rideaux.

Alors un ange descendit du ciel et lui dit :

—Que ton vœu soit accompli !

Et il fut riche, et il reposait sur un lit, et ses rideaux étaient en soie rouge.

Et voilà que le roi du pays arrive avec des cavaliers devant son charriot, des cavaliers derrière et une grande ombrelle d'or sur sa tête.

Et l'homme riche se sentit attristé à ce spectacle, et il soupira, et il s'écria :

—Oh ! si je pouvais être roi.

Et l'ange, descendant du ciel, lui dit :

—Que ton vœu soit accompli !

Il devint roi, et il se promenait avec des cavaliers derrière et une ombrelle d'or sur la tête.

Et le soleil se leva et éclaira d'une telle sorte, que par ses ardents rayons l'herbe était desséchée.

Et le roi gémit de cette chaleur et dit qu'il voudrait être comme le soleil.

Et l'ange, descendant du ciel, lui dit :

—Que ton vœu soit accompli !

Il fut transformé en soleil, et il dardait ses rayons de ton côté sur la terre, flamboyant sur le gazon et sur le visage des princes.

Et voilà qu'un nuage s'élève dans les airs et cache sa lumière.

Et il s'irrita de voir ainsi son pouvoir comprimé et il s'écria qu'il voudrait être changé en nuage.

Et l'ange descendant du ciel, lui dit :

—Que ton vœu soit accompli !

Il devint nuage. Il se plaça entre le soleil et la terre et le gazon reverdit.

Et le nuage s'ouvrit, et de ses flancs coulèrent des torrents d'eau qui inondèrent les vallées, dévastèrent les moissons, noyèrent les bestiaux.

Et il tombèrent à grands flots sur un roc sans pouvoir l'ébranler.

Et le nuage se récria :

—Ce roc est plus puissant que moi, je voudrais être ce roc.

Et l'ange descendant du ciel, lui dit :

—Que ton vœu soit accompli !

Il fut changé en roc, et l'ardeur du soleil et la violence de la pluie ne pouvaient l'émouvoir.

Et voici venir un ouvrier qui se met à frapper sur ce roc avec un marteau et en détache de grands morceaux.

Et le roc s'écria :

—Cet ouvrier est plus puissant que moi. Je voudrais être cet ouvrier.

Et l'ange, descendant du ciel, lui dit :

—Que ton vœu soit accompli !

Et le pauvre homme transformé tant de fois, redevint le tailleur de pierre, et travaille rudement pour son mince salaire, et vit au jour le jour, content de son sort.

### UN CURÉ NORMAND

Nous trouvons une jolie anecdote dans les *Propos normands* de M. Albert Le Nordez.

A propos du curé de Morsalines, auquel on avait volé ses poules, M. Albert Le Nordez nous raconte comment on peut, en Normandie, nommer quelqu'un sans le nommer.

Le curé de Morsalines connaissait son volour. Il s'appelait Joly.

—Je le nommerai tout haut en pleine chaire, pas plus tard que dimanche prochain, —avait-il déclaré—mais je le nommerai sans le nommer.

Donc, le prône fait, les bans de mariages

publiés, M. le curé, après un instant de silence qui parut très long :

—Mes amis, dit-il vous savez sans doute qu'on m'a volé mes poules !...

A ces mots, les femmes baissèrent la tête, les hommes mirent leurs livres d'heures devant leur nez pour cacher leur angoisse.

M. le curé poursuivit :

—Vous vous demandez et moi aussi qui me les a volées ?

R-doublement d'angoisse. Les uns toussent, les autres se mouchent.

—Il y en a qui disent que c'est Joly.

Pour cette fois, l'émotion fut à son comble, des oh ! oh ! à demi étouffés se firent entendre.

—Oui, reprit M. le curé, il y en a qui disent que c'est Joli—et bien ! moi, je dis que c'est bien vilain !

A ces mots, les poitrines se dégonflèrent, un soupir de soulagement ramena la sérénité sur les visages.

M. Albert Le Nordez ajoute que si l'arrière-grand-mère du curé de Morsalines était Bretonne, sa mère était visiblement Normande et qu'il en tenait.

### LA COULEUR DES NOMS

Les noms blancs très purs sont : Bérénice, Marie, Marguerite, Clérence, Claire, Marcelle, Ophélie, Iscult, Alba, Albina.

Ceux qui donnent une idée blonde fade sont : Adèle, Suzanne, Dorothee, Hortense, Agnès, Raymonde.

Le bleu tendre est commun : Eugénie, Zoé, Céline, Félicité, Virginie, Léonie, Elise, Amica.

Dans le noir absolu, imposant, on trouve : Lucrèce, Diane, Rachel, Nathalie, Irène, Esther, Clélia, Rébecca.

Le rouge offre peu de rapport avec les prénoms : Hippolyte, Augusta, Faustine, Clorinde, Claudia, se rapprochent seuls de cette belle teinte écarlate.

Le vert — couleur composée — n'est rap-pelé bien vivement que par les prénoms suivants : Bertho, Anastasie, Bernardine, Valérie, Euphrasie, Eulalie, Pélagie, Balbine.

Le rose vif ou tendre est gracieusement évoqué par : Caroline, Rosette, Madeleine, Colette, Laure, Aline, Césarine, Gilberte, Lyonnnette, Ariette.

Le jaune, ridicule et violent, n'apparaît bien nettement à l'esprit, même quand on prononce les noms de Pulchérie, Gertrude, Françoise, Léocadie, Anne.

Quant aux gris ils sont fournis par Gabrielle, Jeanne, Germaine, Henriette.

Il paraît qu'Hélène est gris perle et que Ernestine, Adrienne, Jacqueline, Fanchette Claudine doivent être rangés dans la catégorie des prénoms qui rappellent un semis de fleurs sur une étoffe blanche, ou des pois de couleurs sur de la mousseline.

A la prendre sur le mode plaisant, cette fantaisie ne manque ni de grâce ni de gaieté, mais l'ériger en dogme psychologique, c'est autre chose.

### PETIT DICTIONNAIRE DU "CANARD"

A L'USAGE DES MUETS

*Laurier.* Espèce de plante dont on gnaït autrefois le front d'un général torieux, qui se trouve à la Chambre des Communes.

*Tarte.* Sorte de pâtisserie plate très i geste pour les ministres d'Ottawa.

*Robe.* Vêtement de femme à l'hôtel ville qui contient le trésor de la cité.

## AUX AGENTS

LE CANARD est vendu aux agents et marchands de journaux à raison de huit centins la douzaine. Les numéros non-vendus ne seront pas repris. Les commandes devront être adressées au No 516 rue Craig.

Les timbres-poste seront reçus pour des montants au-dessous d'un dollar.

## LE CANARD

MONTRÉAL, 25 NOVEMBRE 1893.

## PROSPECTUS

LE CANARD reprend aujourd'hui sa volée dans des sphères où la pâture ne lui fera pas défaut.

La situation politique, religieuse et municipale est devenue tellement corsée qu'il a été appelé à lancer ses coups les plus terribles.

LE CANARD reprend la mission qu'il s'est donnée à son début en 1877, celle de tenir nos hommes publics dans le droit chemin.

LE CANARD a aujourd'hui les plumes toutes hérissées en voyant ce qui se passe à Ottawa. La question des écoles de Manitoba demande une solution prochaine.

Sir John Thompson ne doit pas avoir le foie blanc, ni cauer devant les fanatiques de Winnipeg. S'il flanche, malheur à lui!

L'Hon. Laurier et ses amis demandent un romaniement raisonnable du tarif.

Pourquoi ne pas le leur accorder?

Le gouvernement de Québec n'est pas la croix de St Louis. Il y a des ministres qu'il faut moriger.

LE CANARD ne se clora le bec que lorsque le cabinet Taillon aura reparti d'une manière plus équitable les impôts qui paralysent le commerce.

Montréal est aujourd'hui la vache à lait des gouvernements locaux. Montréal à lui seul paie près des trois quarts des taxes versées dans le trésor.

Il faut que ça finisse.

LE CANARD s'occupera aussi de la question de St-Sulpice. Il vient de commander à son correspondant Ladébauche de se rendre à Rome avec toute la diligence possible et d'y consulter le collège des Cardinaux. Sa première lettre arrivera assez vite pour être publiée dans le prochain numéro.

LE CANARD traitera les grandes questions municipales. Il fera le procès aux édiles accusés de péculat et il éclairera les contribuables sur les devoirs du moment.

LE CANARD n'est l'organe d'aucun parti politique, ni l'instrument d'aucune clique.

Il restera parfaitement indépendant.

LE CANARD promet de ne pas sortir de son rôle. Il signalera le ridicule et les travers chez nos hommes publics et réprimera les abus du pouvoir.

Il dira comme Figaro: "Loué par ceux-ci et blâmé par ceux-là, me moquant des sages et bravant les méchants, je me hâte de rire de tout avant d'être obligé d'en pleurer."

Répétons l'ancien épigraphe du CANARD, ne variante d'un vers célèbre de Boileau:

Le vrai peut quelquefois n'être pas vrai sans blague.

Maintenant en avant la musique!

## LES AMENDEMENTS A LA CHARTE

Nos édiles d'après les dernières résolutions adoptées par le conseil de ville se proposent de demander à la législature de Québec certains amendements plus ou moins saugrenus à la charte de la cité de Montréal. LE CANARD a une suggestion assez sage à faire à nos édiles. Cette suggestion, nous en sommes sûr, aura l'approbation de tous les contribuables intelligents. Elle est à l'effet d'assurer la présence à toutes les séances du conseil et des réunions des représentants de chaque quartier. Combien de fois arrive-t-il que cinq ou six de nos édiles sont absents lorsqu'il s'agit de voter un vote important dans le conseil?



## LA MAIRIE

BIDDY. — Tiens, Paddy, je vois par le journal que le maire Desjardins vient encore de donner une grande réception. Je ne vois pas ton nom parmi les invités.

PADDY. — Espère un peu, ma chère, l'année prochaine Jimmy McShane sera maire. Je promets de t'amener à ses réceptions à l'hôtel de ville. Jimmy ne fera pas tant son jar.

Ils ont tous des raisons plus ou moins plausibles pour expliquer leur manque d'assiduité. C'est là un abus qu'il importe de réprimer au plus tôt.

Il faut introduire parmi les amendements à la charte une clause en vertu de laquelle chaque quartier aura neuf échevins dans le conseil municipal, c'est-à-dire trois membres élus pour chacun des trois sièges.

Les premiers échevins qui signeront la feuille de présence occuperont les trois sièges. Ceux qui arrivent en retard assisteront à la séance et pourront se placer dans les tribunes ou flâner dans les corridors. Si un des édiles quitte son siège et s'absente plus de cinq minutes, un des deux autres représentants du quartier occupera le fauteuil à sa place.

Nous serons alors certain de voir une noble et généreuse émulation parmi les édiles dans l'assiduité que nous attendons d'eux.

L'idée du CANARD n'est-elle pas bonne?

## SOLUTION D'UN GRAND PROBLÈME

## PROJET DE LOI CONCERNANT LES LICENCES

S'il y a une loi ridicule dans la province de Québec c'est assurément celle qui concerne les licences d'auberges dans les grandes villes.

La manière dont elle est mise en vigueur à Montréal donne lieu tous les ans à une foule d'abus qu'il importe de réprimer au moyen d'une nouvelle législation.

Le prix des licences est désastreux pour le commerce, et le consommateur souffre de la mauvaise qualité des liqueurs qu'on lui sert.

Tous les ans, lorsqu'arrive le printemps les commissaires des licences annoncent solennellement dans tous les journaux que le métier d'aubergiste ne sera exercé que par ceux qui pourront tenir une table d'hôte ou servir des repas à la carte à au moins vingt personnes.

Ils annoncent de plus que le nombre de licences sera diminué d'un tiers ou de la moitié.

Le chef de la police provinciale, sérieux comme un âne qu'on étrille, fait une proclamation de son côté: Il annonce qu'il fera une inspection personnelle de toutes les auberges et qu'il ne recommandera pour des renouvellements de licences que les personnes tenant des établissements respectables.

Tout les ans c'est la répétition de la même comédie.

Cela n'empêche pas que tous les ans le public voit augmenter le nombre des mastroquets. Dans chaque quartier de la ville le besoin de nouvelles auberges se fait vivement sentir.

LE CANARD trouve que cette farce a duré assez longtemps.

Il a trouvé un remède au mal dont souffre Montréal.

Il a préparé un projet de législation qui mettra fin une bonne fois pour toutes à un abus dont nos concitoyens se plaignent avec tant de raison.

La loi proposée par LE CANARD sera équi-

table tant pour le commerçant que pour le public et le consommateur.

Le nouveau statut déclarera qu'à l'avenir le commerce des spiritueux sera libre dans toute l'étendue de la province de Québec.

Il n'y aura plus de licence à obtenir pour ouvrir une hôtellerie ou une buvette.

Mais le revenu, direz-vous, sera diminué d'environ un million?

Non, mes petits agneaux c'est là où vous vous trompez. Le trésor de Québec ne perdra pas un maravedis. Au contraire le fonctionnement de la nouvelle loi y fera couler le Pactole. Le coffre-fort de la province deviendra tellement pléthorique que les saignées fréquentes pratiquées par les boodlers ne pourront jamais l'épuiser.

Ce sera le consommateur et non l'aubergiste qui paiera l'impôt.

Une clause du statut se lira comme suit: "Il ne sera permis à aucune personne d'entrer dans une auberge, buvette, restaurant ou tout autre établissement où se débitent des boissons spiritueuses contenant plus que 4% d'alcool sans avoir obtenu une licence pour la consommation des vins ou liqueurs spiritueuses signée par trois commissaires.

Les buveurs licenciés ne pourront entrer dans une auberge ou buvette sans porter au revers de leur habit une médaille numérotée par les commissaires de licence.

Les licences et les médailles ne sont pas transférables.

Toute personne contrevenant à la section ci-dessus sera passible d'une amende n'excédant pas cinquante dollars ou d'un emprisonnement n'excédant pas trois mois pour chaque contrevention.

Le coût des licences de buveurs de spiritueux dans les auberges, buvettes ou autres lieux d'ontretien public variera selon la classe de certificat accordé à chaque buveur licencié.

Un certificat de première classe coûtera \$200 par année. Tel certificat donnera au porteur le droit de fréquenter tous les hôtels, auberges, buvettes, à toute heure du jour et de la nuit. Il ne sera accordé qu'à des personnes qui auront subi un examen devant les commissaires et prouvé devant ces derniers que leurs moyens pécuniaires et leur constitution physique leur permettent de boire *ad libitum* sans mettre leur famille dans la gêne.

Le certificat de seconde classe coûtera \$100 par année. Le porteur aura seulement le droit de boire des boissons à cinq centins le verre, telles que la bière, cidre, whisky blanc, rye (commun), gin (en draft) porter, ou du *mixed bitters* garanti fait avec les rinçures des verres. Il ne pourra boire que dans les buvettes ou saloons où l'on ne sert à manger que des huîtres au verre, des pâtés au mouton, du beloné ou des sandwiches de jambon cru.

Il n'aura pas le droit de fréquenter ces buvettes après dix heures de la nuit.

Le certificat de troisième classe sera accordé par les commissaires sur paiement de la somme de \$25. Il donnera au porteur le privilège de consommer au parc Schmer, aux

parcs de l'Île Ste-Hélène et de la Montagne du lager beer (ne contenant pas plus que 4% d'alcool) et du Niagara beer.

Un père ou une mère de famille pourra servir les deux bières susdites à leurs enfants pourvu que ces derniers soient âgés de plus de dix ans.

Les licences ne seront valides que dans les limites de la ville ou du village désigné par les commissaires.

Une disposition spéciale du statut accordera des licences aux commis voyageurs, aux navigateurs et aux étrangers. Ces licences, qui ne seront valides que pour le temps fixé par les commissaires seront émises sur le paiement de la somme de vingt dollars et ne seront valides que pour 15 jours.

Les commissaires pourront en aucun temps annuler les licences des personnes qui seront trouvées ivres sur les rues plus de six fois dans l'espace d'un mois ou qui en état d'ivresse commettront des délits sérieux.

L'aubergiste qui donnera à boire à un buveur non licencié ou la personne qui consommera des spiritueux dans une auberge sans être porteur d'une licence encourra une pénalité n'excédant pas \$200 ou subira un emprisonnement n'excédant pas six mois de calendrier."

La nouvelle loi aura pour effet de relever le niveau moral du peuple, de diminuer les ravages de l'ivrognerie et de tripler les recettes du trésor provincial sous la rubrique des licences d'auberges.

Si ce statut entre en vigueur LE CANARD est certain que les licences de buveurs à Montréal seulement, fourniront au moins \$1,500,000 au budget de Québec.

Allons, M. Taillon, un bon mouvement. Rendez-vous populaire en adoptant la législation si sage et si équitable que nous vous suggérons.

## AU TÉLÉPHONE

LE CANARD.—Est-ce vous, central. Connectez-moi avec Québec, et appelez l'Hon. M. Beaubien!

La connection est faite.

LE CANARD.—Est-ce vous M. Beaubien?

—Oui. Que me voulez-vous?

—Une simple question. Dites-moi, s'il vous plaît si les médailles présentées par Chicago aux fabricants de fromage de la province de Québec seront données au gouvernement ou aux cultivateurs qui ont fait les dits fromages.

—Je ne comprends pas un mot. Vous parlez trop près du téléphone.

La question est répétée.

—Vous parlez trop fort.

Répétition de la question.

—Vous êtes trop loin de l'instrument... Fichez-moi la paix. Je suis trop harassé pour vous écouter.

## NOS MONUMENTS

## MAISONNEUVE, OLIER, NELSON

Montréal est depuis un an en travail de monument.

On a érigé sur la Place d'Armes le socle qui doit porter la statue de Maisonneuve sculpté par notre ami Hébert. La statue du fondateur de Montréal, est en train de prendre le goût de tinette dans le Musée Lasalle, parce qu'il manque \$13,000 dans la caisse du comité chargé de son érection.

Il se passera encore bien des lunes avant que ce déficit soit comblé.

LE CANARD croit avoir trouvé la cause véritable de l'apathie du public.

Maisonneuve n'aime pas les zéloteurs du mouvement de sa statue.

Dans une entrevue avec un reporter du CANARD il s'est exprimé dans les termes suivants:

"C'est une idée chouette que l'on a eue de m'élever une statue sur la Place d'Armes, mais les messieurs qui se sont chargés de lancer et de faire réussir l'entreprise ne se sont pas associés des hommes populaires. Le président du comité porte un nom espagnol et a toujours professé des opinions en politique quant au nez des conservateurs et des libé-

aux. Quant au secrétaire ce n'est pas un pur Canadien. Lorsqu'il est arrivé à Montréal il y a quelques années, il ignorait mon nom. Ce n'est que dernièrement que je lui ai été présenté. J'aurais voulu voir dans mon comité quelques vieux patriotes des deux partis politiques. Je crois qu'on est en train de faire de la bouillie pour les chats avec ce projet de mouvement. Bien sûr, le conseil de ville ne votera pas les \$13,000 qu'il me faut. Le conseil est déjà saigné à blanc pour les pavages et les expropriations. Je n'ai pas foi dans les souscriptions des citoyens. Faudra s'adresser au gouvernement Taillon.

Les Canadiens français sont durs à la détente. Il y a en ce moment un comité qui sollicite des souscriptions pour un monument à Chénier. Je suis certain que ce Chénier va me damer le pion. Il y a encore la société des Antiquaires et des Muniemastics qui fait placer la statue d'Olier en face du marché au poisson sur la rue des Commissaires. M'est d'avis qu'on a mal choisi le temps et les hommes qu'il fallait pour me planter sur la Place d'Armes. Mes remerciements aux amis. Dites leur que je compte hiverner dans le Musée Lasalle où je suis en pays de connaissance. Il n'est pas prudent aujourd'hui d'être placé sur un monument. L'expérience de Nelson sur sa colonne me donne la chair de poule. Au revoir !

\* \* \*

Notre vieux collaborateur Ladébauche n'approuve pas les jeunes dynamitards qui ont essayé ces jours derniers de faire sauter Nelson avec sa colonne sur la place Jacques-Cartier.

Nelson a eu une peur bleue, car il a failli prendre un billet de parterre avec les conséquences les plus regrettables. Supposons un instant que le détective Lafontaine n'eût pas déjoué le plan des fumistes.

L'explosion aurait produit, au dire des experts, une commotion assez forte pour détruire les bâtiments dans un rayon d'une centaine de verges et exposer la ville à des réclamations de dommages au montant de \$500.

Nelson aurait pu dans sa chute entrer par une fenêtre du troisième étage dans l'hôtel Riendeau, et s'abattre sur le lit patron. Black Joe aurait perdu un œil et il aurait été applati comme une galette. La ville aurait payé sa peur cassée.

L'Hôtel de Ville aurait été secoué sur ses fondations avec assez de violence pour renverser la soupe dans le quartier de la police, les sièges des juges Champagne et Barry au palais justice. Le vieux château de Hazay se serait écroulé et alors adieu la bibliothèque municipale. Toutes les cruches des carafes du restaurant Richardson auraient été cassées et son parquet émaillé de dollars aurait été submergé sous des flots de *mixed bitters*.

Mon Dieu, quel gâchis aurions-nous vu ! Ce pauvre Nelson quel mal a-t-il donc fait pour mériter le châtement que les dynamitards voulaient lui infliger ?

Nelson au demeurant est un brave vieux. N'est-ce pas lui qui en 1837 commandait les insurgés à la bataille de St-Charles ?

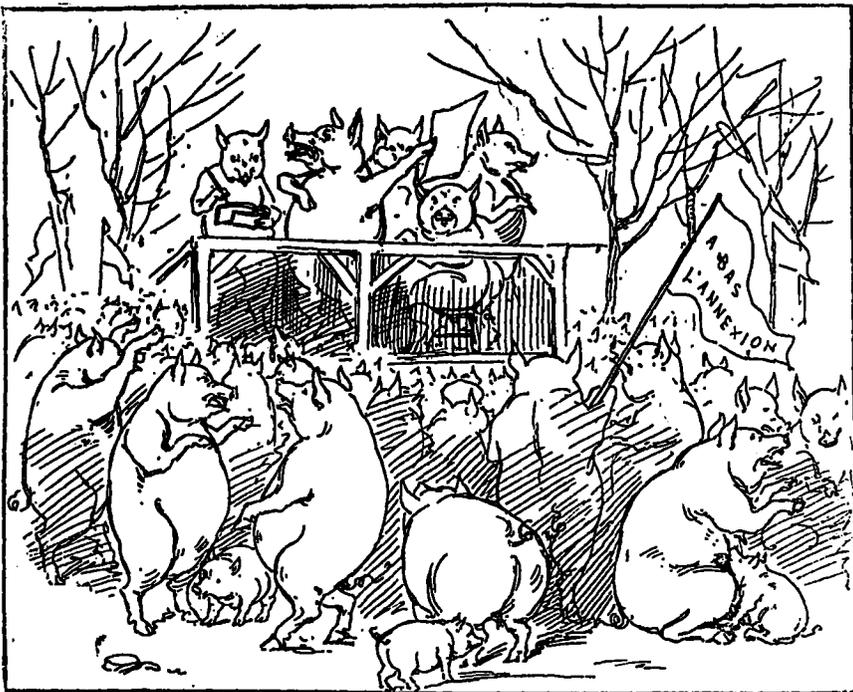
Ce bon monsieur Nelson sur ses vieux jours s'était lancé dans le commerce des drogues en société avec le Dr Lavolette sous la raison sociale de Lavolette et Nelson. Son associé avait été le Christophe Colomb du sirop de térébenthine et ne l'avait pas intéressé suffisamment dans l'exploitation de ce populaire remède contre la toux.

Y aurait-il eut bisbille entre eux à ce sujet ? Lavolette pour se venger aurait-il poussé les trois étudiants à se servir entre lui du plus puissant des agents explosifs.

Pauvre Nelson on a tort de te maltraiter de la sorte.

### UN MAUVAIS BOBO

Madame X... de la rue Sherbrooke souffre depuis une semaine d'un affreux bobo. C'est un clou qui lui a poussé au... à... comment dire ça ? Voyons un peu. Disons que c'est un clou qu'elle a postérieurement, à l'endroit



### INDIGNATION MEETING AU COTEAU ST-LOUIS CONTRE L'ANNEXION

L'ORATEUR. — Oui, messieurs, l'annexion pour nous ce sont les abattoirs, c'est la mort. Oui, tous tant que nous sommes, pères de famille, mères et enfants nous serons égorgés impitoyablement avant le mois de mai prochain. Montréal ne consentira jamais à abroger la loi inique qui nous exile de ses limites. Si vous en doutez, je vais vous lire le texte du règlement municipal. Ecoutez : Le règlement du 21 septembre 1874 se lit comme suit :

“ Il est défendu d'élever, garder ou nourrir aucun cochon dans les limites de la cité de Montréal.”

L'amende est de \$20.

Cris : Honte ! Honte ! à bas l'annexion !

où le “reinquier” change de nom. Chaque fois qu'elle s'assied c'est sur un fauteuil des plus douillettes avec des précautions infinies. La douleur qu'elle éprouve est lancinante au point de lui faire pousser des cris.

Elle s'épanche dans le sein d'une amie et lui déclare la nature de son mal.

L'amie lui suggère de mander un médecin au plus tôt.

Le docteur de la famille est absent de la ville. Elle demande par le téléphone à un praticien qu'elle ne connaît pas de venir chez elle en toute hâte.

Quelques minutes plus tard on sonne à la porte.

C'est évidemment le nouveau médecin qui arrive.

— Pardonne moi, dit-elle à son amie, je descends au salon. Ça sera vite fait. Je n'irai pas chercher midi à quatorze heures. J'expliquerai en peu de mots mon mal au docteur. Madame descend au salon.

Un monsieur habillé de noir est assis sur un pouf.

Madame ferme la porte.

— Ah, je vous attendais, dit-elle, je ne croyais pas que vous arriveriez si vite. Tenez je vais vous montrer sans cérémonie le mal dont je souffre.

Un instant après Madame s'étend à plat ventre sur un sofa et retrousse son vêtement et exhibe son clou.

— Qu'est-ce que vous pensez de ça, Monsieur ?

— Cela doit vous causer des souffrances atroces. Je vous conseillerais de faire venir un médecin.

— Comment, monsieur, vous n'êtes pas docteur ?

— Pardonnez, madame, je suis l'accordeur du piano.

Tête de Madame X...

### BRIGITTE

Mademoiselle Brigitte Godard est le modèle des servantes de curé.

Mademoiselle Brigitte n'a qu'un défaut, celui d'appeler tout ornement les choses par leur nom.

Il ne lui est jamais venu à l'idée de dire : Un fond d'artichaut ; un fond de bouteille.

Elle dit... vous savez ce qu'elle dit.

Tout dernièrement, M. le curé, son maître, venait d'essayer de lui inculquer les principes d'un langage plus décent et lui faire comprendre que, dans la plupart des cas, le q, la dix-septième lettre de l'alphabet, peut être remplacé sans difficulté par une autre syllabe, notamment par le mot *fond* (*fond* d'artichaut,

*fond* de bouteille), et elle était restée bouche bée.

Juste à point, on sonne en ce moment à la porte du presbytère.

Mademoiselle Brigitte va ouvrir en courant, puis elle revint à la course.

— Qu'est-ce qu'il y a donc, Brigitte ?

— Monsieur le *fond*... monsieur le *fourré*, c'est le tailleur qui apporte votre *fond*... votre *fontotte*, répond la pauvre servante en baissant pudiquement les yeux.

### UNE LÉGENDE

#### COMMENT MONSIEUR SAINT YVES PRIT POSSESSION DU PARADIS

Lorsque saint Yves, étant mort, s'en vint à la porte du ciel, il se trouva que, précisément, ce jour-là, arrivaient aussi trois cents religieux d'un ordre mendiant, martyrisés aux pays d'Orient pour leur foi. Fort à propos saint Yves se souvint qu'il était du tiers ordre — portant la cordelière blanche et le scapulaire gris — et se mêlant à la foule des nouveaux élus, franchit ainsi le seuil de la céleste demeure, sans que saint Pierre lui demandât son titre.

Il choisit, à son gré, une place de lumière et attendit.

Au soir de ce jour, comme saint Pierre faisait par les cieux sa ronde coutumière, il aperçut l'avocat breton et fut surpris de sa présence, car il ne l'avait pas vu passer le grand portail.

— Vos papiers ?

— *Possideo quia possideo*, répondit sans sourciller le saint et disert homme de loi.

Saint Pierre qui n'avait jamais ouï pareil langage déclara à l'intrus qu'il eût à “vuider” les lieux, sans tarder.

— Tout beau, saint Pierre, tout beau. Si j'y suis condamné, j'y consens. Qu'on me cite à comparaître devant le magistrat suprême. Or, pour ce faire, il vous faut un procureur, plus un huissier. Mais *nunc possideo*. J'ai dit.

— Depuis des années et des années d'années que je suis commis à la surveillance de la porte du ciel, repartit saint Pierre, c'est la première fois que j'entends de semblables paroles. Je ne connais pas les gens que vous dites et je pense que par ici il n'est ni huissier, ni procureur. Sur ce point — j'en confesse ma parfaite ignorance — il me faut consulter la sagesse divine.

Lorsque Dieu entendit le rapport de son portier, il sourit doucement et dit : “L'avocat a raison : il est dans son droit. Pour qu'il sorte il vous faut un huissier. A l'avenir, saint Pierre, gardez mieux votre portail. Mais n'allez pas, en la circonstance, méconnaître les droits de la possession.”

Depuis ce jour, dit-on, saint Pierre a redoublé de vigilance. Il attend ; constamment il guette. C'est en vain. Jamais au paradis n'entreront huissier ni avocat.



A l'instar de l'ancien CANARD notre journal se propose de publier les annonces de mariages et de décès, d'après le tarif suivant :

Pour un décès nature : 25 cts. Pour un décès avec veuve inconsolable, mort avec une résignation véritablement chrétienne et le cercle nombreux d'amis qui se rappelleront ses vertus, etc., 50 cts.

Les décès des belles-mères des abonnés seront publiés *gratis*.

Les mariages simples, 25 cts. Les mariages fashionables ou dans le *high life*, 50 cts.

Mariages avec l'heureux couple parti pour voyage en Europ, \$1.00 ; pour les Etats-Unis, 75 cts ; pour Longueuil ou Laprairie, 35 cts.

Mariages avec voyage lorsque les souhaits du CANARD accompagnent l'heureux couple, 50 cts.

Naissances nature, 25 cts. Naissances de jumeaux avec les mots : “la mère et les enfants se portent bien, 50 cts.

Les naissances d'enfants morts-nés seront insérés à moitié prix.



L'élévation de M. Champagne de la cour des magistrats au banc de la cour de circuit fait barboter LE CANARD dans une mare immense de conjectures. Comment ce champagne-là a-t-il moussé tout à coup lorsque ces bons bleus le trouvaient si éventé sous l'administration Mercier ?

Qui l'a frappé ? LE CANARD fera une interpellation au ministre de la justice à ce sujet pendant la prochaine session du parlement. Il y a évidemment quelque anguille sous roche.



A son début LE CANARD a le plaisir d'annoncer à ses lecteurs qu'à l'instar de quelques grands journaux il aura lui aussi un “Membre distingué du Clergé” qui exprimera ses opinions sur la politique du jour et les nouvelles doctrines que nous professerons.

Tout comme nos grands confrères nous tiendrons toujours discrètement caché le nom de ce prêtre éminent. Nous ne le sortirons que dans les grandes occasions où il faudra étayer solidement une opinion un peu risquée.

La Patrie, Le Monde, La Presse, et voir même le *Canada-Revue* et M. Tarte ont chacun leur “Membre distingué du Clergé.” Pourquoi LE CANARD n'en aurait-il pas un lui aussi ?



Entendu dans une buvette. BAPTISTE — Qu'est-ce que tu vas boire ? JOS. — Je prendrai de la bière. BAPTISTE. — Pourquoi ne prends-tu pas du brandy ?

JOS. — A dire vrai, j'étais pour prendre du brandy. Si j'avais dit que j'allais prendre du brandy, tu m'aurais demandé pourquoi je ne prenais pas de la bière ?



Question d'arithmétique. LE MAÎTRE. — Si une dinde pèse douze livres et coûte dix centins la livre, combien coûtera-t-elle en tout ?

L'ÉLÈVE. — Un dollar et vingt-cinq centins. LE MAÎTRE. — C'est parfait, mais supposons que la dinde coûte vingt centins la livre, combien coûtera-t-elle alors ?

L'ÉLÈVE. — Alors on n'en achète pas.

LE BON CHARCUTIER

Il se faisait tard. Monsieur Déliasse, commerçant notable, charcutier ventripotent de la rue..., à Paris, se préparait à fermer sa boutique étincelante des feux de deux lampes électriques. Déjà il avait fait comparaître devant lui son aide principal, et le dialogue suivant s'était engagé entre les deux hommes :

—Gaspard, je vous avais recommandé de préparer, avec les restes du bouilli dont nous n'avons pas voulu hier, un hachis destiné aux pâtés de lièvre de demain ; l'avez-vous fait ?

—Oui, patron.

—Le porc avarié, l'avez-vous déguisé en tranches de veau piqué ?

—Oui, patron.

—Et la margarine ?

—Je l'ai si artistiquement mélangée à une motte de vrai beurre que le laboratoire municipal n'y verrait que du feu. Vous pourrez l'entamer quand vous voudrez.

—Bien, mon garçon. Voilà encore une journée honnêtement remplie. Nous allons descendre la clôture métallique et monter nous coucher.

A ce moment pénétra dans la boutique un de ces jeunes Piémontais comme on en voyait tant à Paris autrefois. Dix ans, pas davantage. Veste courte et culotte de velours blanches par l'usure ; jambes grêles haut guêtres ; sur la tête, crasseux chapeau pointu laissant jaillir une cascade de boucles noires ; les yeux de Fra Diavolo ; sous le bras, l'inévitable violon dont ces musiciens étrangers jouent en tonant l'instrument le manche en l'air.

Il demanda six sous de fromage d'Italie et un "petit suisse" de quatre sous.

Le majestueux commerçant pesa la charcuterie en donnant à l'un des plateaux de la balance un traîtreux coup de pouce, puis choisit le plus petit des "petits suisses". D'un air de profond mépris, il enveloppa la marchandise de papier jaune, et, avant de la passer à l'enfant, tendit la main par-dessus le comptoir pour recevoir les cinquante centimes annoncés.

Le petit pifferaro fouilla dans la poche droite de sa culotte. L'ayant inutilement explorée, il fouilla dans la poche gauche. Même résultat négatif. Alors, mettant violon et archet entre ses genoux, il fouilla fébrilement, des deux mains à la fois, dans les deux poches de sa veste.

—Ah ça ! polisson, est-ce que tu prends mon bras pour t'en enseigner ? fit Monsieur Déliasse, impatient.

Au lieu de lui répondre, le jeune Piémontais éclata en sanglots comme jamais le charcutier n'en avait entendu. On aurait dit, a-t-il déclaré plus tard, les hurlements d'un chien aboyant à la lune.

—Ah ! misère de sort ! s'écria-t-il devant cette explosion inattendue, en voilà une musique !... Vas-tu te taira, animal ! Voyons, qu'est ce que cela signifie ?

—Cela signifie... hi ! hi ! hi !... mon bon monsieur, heu ! heu ! heu !... dit le gamin entre deux hoquets convulsifs, que j'ai perdu la pièce de dix sous... houloulouloulou ! la pièce de dix sous que grand-père m'avait remis pour acheter notre souper.

—Eh ! va-t'en au diable alors, macaroni de malheur !... Pas d'argent, pas de "petit suisse", pas de fromage d'Italie. Allons, en voilà assez, file, et plus vite que ça !

Mais le désolé pifferaro ne tint aucun compte de cette injonction péremptoire. Comme Monsieur Déliasse marchait sur lui d'un air menaçant, il déposa prestement son violon, se jeta aux genoux de l'obèse charcutier et les embrassa étroitement, tout en gémissant :

—Oh ! mon bon monsieur, je vous en supplie, ne me renvoyez pas les mains vides ; sans cela grand-père me battra.

—Eh ! qu'il te rosses à son aise ! que veux-tu que cela me fasse ?

—Donnez-moi la marchandise, je vous apporterai l'argent demain !

—A d'autres, mon garçon ! On ne me la fait plus, cello-là !

—Eh bien, tenez, pour vous prouver que je reviendrai, je vous laisse mon violon en gage.

Le commerçant notable jeta un coup d'œil oblique sur l'instrument en question et fit aussitôt les trois réflexions suivantes : 1o. la situation, en se prolongeant, devenait d'un ridicule intolérable ; 2o. il était plus que temps de se mettre au lit ; 3o. dans le cas où le jeune Italien ne reviendrait pas, son violon valait toujours plus d'un demi-franc. L'honnête charcutier traduisit aussitôt ces pensées diverses avec sa loyauté habituelle.

—Tiens, dit-il, j'ai bon cœur et tu me fais de la peine. Emporte ton souper, il faut bien avoir pitié des malheureux !... Seulement, je garde le violon.

Le pifferaro n'en demandait pas davantage. Il se releva lestement et fila. Monsieur Déliasse déposa l'instrument de musique sur un coin du comptoir, appela Gaspard pour fer-

mer la boutique et monta dormir de ce paisible sommeil que la Providence accorde aux justes.

Le lendemain matin, sur le coup de dix heures, comme le charcutier expédiait, avec dextérité les bonnes du voisinage et les comères en bonnet blanc, il vit entrer dans sa boutique un monsieur bien couvert, au port majestueux. Son chapeau de soie étincelait ; le vernis de ses chaussures éblouissait ; à la boutonnière de sa redingote couleur s'épanouissait une de ces rosettes de couleurs si variées qu'elles n'appartiennent à aucun ordre. Bref, le nouveau venu avait tous les dehors qui inspirent aux pareils du nommé Déliasse un respect invincible et une indéclinable considération.

—Que désire monsieur ? demanda le charcutier en s'empresant, le visage blâné par un large sourire, au-devant du client distingué.

—Oune terrine de foie gras truffé, répondit celui-ci avec un fort accent italien.

—Tout de suite, monsieur. Nous avons aussi d'excellent jambonneau, des pâtés de lièvre comme vous n'en trouverez nulle part des...

Indifférent à cette insidieuse énumération, l'étranger regardait autour de lui avec cet air de dédaigneuse insouciance qui est l'apanage des gens très bien.

Tout à coup son regard étincela.

—Oh ! fit-il, vous êtes donc oune charcutier musicien ?

Et son index étroitement ganté désignait l'objet laissé la veille en gage par le petit Piémontais.

—Musicien, moi ? s'exclama dans un gros rire le bon Déliasse. Ah ! mais non, par exemple, ah ! mais non !... Cette machine-là appartient à un petit malheureux à qui j'ai fait hier soir la charité.

—Très bien, très bien. Voulez-vous permettre que s'examine cet instrument ?

—Comment donc avec plaisir !

Le monsieur bien couvert n'eut pas plus tôt en mains le violon du pifferaro, qu'il parut en proie à une violente émotion. Il le tournait, le retournait dans tous les sens, l'auscultait, l'approchait de son visage comme pour le flairer ou découvrir dans le bois quelque signe imperceptible, et ses prunelles se dilataient, ses doigts s'agitaient d'un tremblement fébrile.

—Consentiriez-vous à me vendre cette boîte ? demanda-t-il enfin d'une voix émue.

—Vous vendre cette boîte ! répliqua le charcutier stupéfait. Ce serait avec bonheur, monsieur ; mais je ne peux pas : elle n'est pas à moi.

—Ze regrette, ze regrette beaucoup ; ze l'aurais payée d'oun bon prix.

—Allons donc !

—Parfaitement. C'est oune bois très ancien et d'oune fort grande valeur. Comme ze zous rond en affaires, ze vous dis tout de suite mon prix : z'en donne cinq cents francs.

—Cinq cents francs !

Le bon Déliasse était rouge de surprise et d'émotion. Mais son agitation ne l'empêcha pas de concevoir rapidement une ingénieuse combinaison.

—Monsieur, articula-t-il, je tiens tellement à vous faire plaisir que j'essayerai de décider le propriétaire de ce violon à vous le céder. Mais j'aurai bien du mal, j'en suis sûr, et si je réussis...

—Ze vous comprends, mon ami : si vous réussissez, ze vous donnerai oune bonne commission. Voici mon nom et mon adresse : vous n'aurez qu'à me porter l'instrument au Magnifique-Hôtel, et ze vous compterai l'argent tout de suite.

Sur le rectangle de bristol glacé que d'un geste royal l'étranger lui tendit, Déliasse lut comme une formule magique :

COMTE LAPINSQUINI  
Secrétaire d'ambassade.

Sa calotte blanche à la main, il accompagna le noble amateur à la porte de la boutique en saluant jusqu'à terre.

La matinée s'acheva, une partie de l'après-midi s'écoula sans que le pifferaro reparaisse. Pendant ce temps, le bon charcutier bout d'inquiétude, il devenait nerveux en pensant au gros bénéfice qu'il compte réaliser, il tremble que le petit Piémontais ne revienne pas. Aussi, quand celui-ci apparaît enfin, Déliasse, qui a trop longtemps mijoté sur le feu de l'impatience, n'a plus sa lucidité d'habitude.

—Ah ! te voilà, toi ! cria-t-il à l'enfant dès qu'il l'aperçut.

—Oui, monsieur : je vous apporte la pièce de dix sous et je viens chercher mon violon.

—Ton violon, ton violon !... Tu es donc bien pressé de le ravoir, ce méchant criminel ? Une mauvaise boîte qui ne vaut pas même un pâté !

—Oh ! monsieur !...

—Oh ! ce que j'en dis n'est pas pour te faire de la peine ! Au contraire, ta petite figure intelligente me plaît ; et comme tu me parais malheureux, je te propose une bonne affaire : je te l'achète, ton criu-criu, et je te le

paye magnifiquement, je t'en offre cent sous. Hein !... une belle pièce neuve, bien reluisante !... C'est dit, n'est-ce pas ?

—Ch ! non, monsieur.

—Comment non !... En voilà un bêta, qui refuse le bon argent du papa Déliasse. Tiens, je te donnerai par-dessus le marché un gros cervelas. C'est ça qui est fameux, le cervelas !

—Merci, monsieur !

—Merci oui ou merci non ?

—Merci non.

Le bon charcutier, comme dit le grand Corneille, demeure stupide. Il ne s'attendait pas à cette résistance. Il propose deux pièces au lieu d'une, puis trois, puis quatre, puis cinq. Le petit Piémontais refuse toujours. Déliasse insiste, et comme il a de la marge devant lui, —cinq cent francs, plus la commission promise par le noble comte Lapinsquini,—il augmente ses offres : il monte jusqu'à cinq louis !

A ce chiffre l'enfant paraît faiblir.

—Écoutez, monsieur, dit-il, je ne comprends rien à ce que vous me proposez, et je ne peux pas vendre moi-même ce violon ; mais, si vous y tenez, je vais aller chercher grand-père, et vous vous arrangerez avec lui.

—Va chercher le diable, si tu veux ! cria le charcutier hors de lui, et finissons-en.

D'un pas léger le pifferaro détalait ; d'un pas fiévreux Déliasse arpente le damier de marbre qui forme le sol de la boutique.

Une heure s'écoule, pendant laquelle des pensées de convoitise et de gain facile achèvent d'affoler l'honnête commerçant. Enfin voici revenir le petit, accompagné d'un aïeul à la barbe neigeuse, aux longues boucles d'argent. Certes, ce vénérable Piémontais qui souvent se gratte n'a rien de l'élégance ni de la distinction du comte Lapinsquini, secrétaire d'ambassade ; mais il a bien son originalité aussi : une tête de prophète ou de patriarche biblique, et il doit certainement poser les "Moïse" dans les ateliers des peintres parisiens. Les pourparlers s'engagent. Avec une bonhomie touchante, le vieillard expose que "le violon est dans la famille depuis des temps et des temps ; on se le légue de génération en génération, et c'est un instrument de grande valeur, comme on n'en fait plus, mon excellent monsieur. Cependant on gagne si peu aujourd'hui !... La misère pèse lourd sur ses épaules de vieux, et s'il trouvait un bon prix..."

Bref, après un long marchandage, Déliasse et lui tombent d'accord à deux cents francs. Le charcutier, homme méthodique, se fait signer un papier, puis il aligne sur le comptoir dix pièces de vingt francs, que prestement l'aïeul empoche. Aussitôt il met sans façon à la porte le vieillard et l'enfant, confie la garde de la boutique au fidèle Gaspard, et, l'instrument de grande valeur sous le bras, il vole dans la direction du Magnifique-Hôtel.

Inutile d'expliquer longuement au lecteur que dans cet établissement de tout premier ordre on ne connaissait point le comte Lapinsquini. Malgré des recherches obstinées, Déliasse n'a plus revu ce distingué personnage, ni le pifferaro, l'aïeul vénérable à la barbe neigeuse. Du violon, un brocanteur lui en a donné trois francs.

Le bon charcutier ne se consolera jamais de s'être laissé jouer par deux filous. Le souvenir de sa mésaventure lui revient souvent comme une douleur lancinante ; et tandis que d'une main tranquille il mélange la margarine au beurre ou le bœuf bouilli aux pâtés de lièvres ; le fidèle Gaspard l'entend parfois soupirer :

—Mon Dieu ! qu'il y a tout de même des gens canailles dans ce monde !

NIAISERIES

Mme X... envoie sa bonne prendre des nouvelles d'un de ses amis gravement malade.

—Au cas où il serait mort, ajoute-t-elle, informez-vous de la date de l'enterrement.

Quelques instants après, la bonne revient :

—Ce monsieur va beaucoup mieux ce matin, ce que m'a dit la concierge ; quant à l'enterrement, on ne sait pas...

EN POLICE CORRECTIONNELLE

Un maçon est accusé d'avoir jeté par-dessus un échafaudage un de ses camarades avec lequel il travaillait.

—Votre camarade a eu un bras et les deux jambes cassés, il devait être tué sur le coup.

—C'est lui qui l'a voulu, mon président.

—Comment, c'est lui qui a voulu se casser les membres ?

—Je vais vous expliquer ça : Mon camarade Tujot me cherchait des raisons ; je l'empoigne par le collet et le suspends en l'air : "Aie, aie, tu me fais mal, qu'il me dit, lâche-moi !"

J'ai fait comme il m'a dit, sans lui donner un seul coup, je l'ai lâché.

—Mais c'était à la hauteur d'un 4e étage.

—Dam, il le voyait bien !

COQUILLES TYPOGRAPHIQUES

La Patrie a réuni une plaisante collection de coquilles ou erreurs d'impression par lesquelles se manifestent si souvent, pour le désespoir des auteurs et la gaité du public, l'étourderie ou la malice des compositeurs.

Le Journal officiel, dans un bulletin de santé du roi Jérôme, dit : "LE VIEUX au lieu de le mieux persiste."

Du Journal des Débats, dans un article sur Lafitte : "C'est un homme de RIEN de (bien)."

Du même, dans le compte-rendu d'une séance de la chambre : "Les GREDINS (gradins) du centre ont applaudi et les fonds ont été VOLÉS (votés)."

Du Radical : "La République se FONDRA (fundera), quoi que fassent les réactionnaires."

Du Monde : "L'amour du SUORE (luere) rétrécit l'âme et racornit le cœur."

De divers autres journaux de Paris ou de province :

"Ce malfaiteur a été FUSILLÉ (fouillé) et conduit ensuite à la prison de l'Hôtel-de-Ville."

"Le JUPON (Japon) vient de se soulever."

"Notre nouveau préfet est RISIBLE (visible) tous les jours de 2 à 5 heures."

"Devant cet horrible spectacle, ses OREVAUX (chevaux) se dressèrent sur sa tête."

"Mme X..., la grande cantatrice dont la maladie avait causé une si grande émotion, est hors de danger ; elle commence à se LAYER (lever)."

"Le prévenu en a été quitte à bon marché. Le tribunal ne l'a condamné qu'à huit jours d'EMPOISONNEMENT (d'emprisonnement)."

"M. A... vient d'être DÉVORÉ (dévoté) par le bey de Tunis ; nous lui en adressons toutes nos félicitations."

"Il réunissait constamment dans son CHAPEAU (château) une société brillante et choisie."

"L'ambassadeur de Siam et sa suite ont été logés dans le même LOCAL (local)."

"L'année sera bonne pour le cidre ; les POMPIERS (pommiers) sont partout couverts de boutons magnifiques."

Dans un rituel : "Ici le célébrant ôte sa CULOTTE (calotte)."

Dans un roman d'Alphonse Karr : "La vertu doit avoir des CORNES (bornes)."

Dans un manuel historique : "Le roi Louis XV se PENDAIT (rendait) dans la forêt tous les matins... son goût violent pour la CRASSE (chasse), etc."

On pourrait citer bien d'autres exemples de coquilles, mais celles-ci, pour la plupart, sont historiques.

DESTRELLÉS.

DEGUSTATION FASHIONABLE

Restaurant de JOS. PONS  
No. 63 RUE ST-JACQUES  
Spécialité de Liqueurs les plus pures  
Cigares des meilleures marques

A ce Restaurant on ne tient aucune liqueur de seconde qualité.

Belle Installation . .

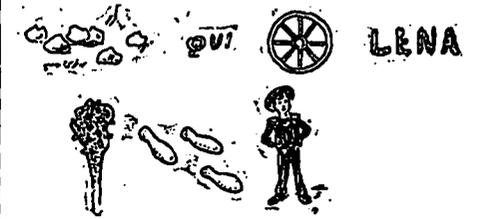
MM. MATHIEU FRERES  
NEGOCIANTS DE VINS  
Occupent aujourd'hui leur nouveau magasin,  
21 et 23 Rue De Bresles

MM. MATHIEU FRERES sont les seuls Canadiens-français qui aient fait de leur négoce une spécialité importante.

Ils sont les agents spéciaux du Cognac la Grande Marque "Participation Charentaise".

Ils sont aussi les seuls agents pour le Whiskey Ecossais "Glen Scot" et pour le Champagne "Lemoine".

RÉBUS



L'explication au prochain numéro.  
Un an d'abonnement gratuit à la première personne qui nous en fera parvenir la solution.